

UNE FORMATION

Formation de 3 600h

3 ans en alternance qui doivent permettre de valider 4 Domaines de Compétences.

FORMATION THÉORIQUE

1500 h · 4 Domaines de Compétences

DC1 · 400 h · Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

DC2 · 600 h · Action éducative en direction du jeune enfant

DC3 · 250 h · Communication professionnelle

DC4 · 250 h · Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales

STAGE

minimum 2 100 h · 5 stages

Une formation pratique est référée à chacun des domaines de formation.

DF1 · 28 semaines

DF2 · 2 stages de 8 semaines

DF3 · 10 semaines

DF4 · 6 semaines

ECTS

La formation est organisée par modules et semestres dans le cadre des ECTS (European Credits Transfert System) donnant lieu à une validation semestrielle et de 180 ECTS lors de l'obtention du Diplôme d'Etat.

ACCESSIBLE PAR L'APPRENTISSAGE

UN MÉTIER

L'éducateur de jeunes enfants est un professionnel du travail social spécialiste de la petite enfance. Il assure la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec sa famille. Il adapte ses interventions aux différentes populations. Il crée un environnement permettant la construction de l'individu, des liens sociaux et accompagne la fonction parentale. Il est acteur des politiques sociales territorialisées de part son expertise éducative et sociale de la Petite enfance.

Il exerce ses fonctions dans les différents établissements et services pouvant recevoir les jeunes enfants et leurs parents (structures classiques d'accueil, hôpital, établissements médico-sociaux, centres socio-culturels...).

ACCESSIBLE PAR L'APPRENTISSAGE

Niveau III

ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)

INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

1 rue Alfred de Vigny · CS 52107
25051 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 41 61 00
Fax : 03 81 41 61 39
Courriel : irts-fc@irts-fc.fr

UNAFORIS
Union Nationale des Acteurs de Formation et de Recherche en Intervention Sociale
Plateforme UNAFORIS Bourgogne - Franche-Comté

Déembre 2017

www.irts-fc.fr

irts FRANCHE-COMTE

Qualification des Services Intellectuels ISQ OPQF

VOIES D'ACCÈS ET FINANCEMENTS

Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Pôle Emploi, Conseil régional si demandeur d'emploi
Employeur, OPCA si salarié.

CIF, Contrats aidés, cours d'emploi :

Employeur ou OPCA

Voie directe :

Conseil régional

VALIDATION AUTOMATIQUE

Les titulaires d'un diplôme de niveau III de travail social peuvent bénéficier de validations automatiques ou dispenses de DC (cf. annexe IV de l'arrêté du 16 novembre 2005).

Toutes nos formations sont conçues pour permettre une circulation entre les métiers et les filières grâce à un système de validation automatique.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Arrêté du 16 novembre 2005 relatif au DEEJE

Article 2 : Peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes, être titulaire :

- du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
 - de l'un des titres ou diplômes admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités,
 - du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
 - d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et de familles,
 - d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'État, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation,
 - d'un diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, du certificat d'aptitude professionnelle « petite enfance », du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique, du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale et justifier de trois ans d'expérience dans le champ de la petite enfance.
- Avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'Arrêté du 11 septembre 1995 permettant l'accès aux formations d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants organisé par les DRDJSCS* ».

Aucune condition d'âge n'est exigée.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau III du travail social (DEASS, DEES, DECESF, DEETS, DEFA) ou lauréats du service civique sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

*Pour passer l'examen de niveau s'adresser à :
DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté
10 Boulevard Cornet - 21000 Dijon
Tél. : 03 80 68 39 32

ÉPREUVES DE SÉLECTION

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Cette épreuve est commune aux filières ASS, EJE, ES et ETS.

1 note sur 20 – Durée 3 h

Elle permet de vérifier les capacités d'analyse, de synthèse et les aptitudes à l'expression écrite du candidat. À partir d'un texte thématique, il s'agit de dégager et d'organiser les idées essentielles contenues dans ce texte d'une part et de construire une réflexion personnelle d'autre part :

1^{re} partie : compréhension de texte sur 20

2^e partie : réflexion argumentation noté sur 20

La moyenne de ces deux notes constitue la note d'admissibilité sur 20.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les épreuves d'admission sont spécifiques à cette filière.

2 notes sur 20

Ces épreuves permettent d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention :

1^{re} épreuve notée sur 20 :

un travail de groupe sur un sujet déterminé par l'IRTS devant deux examinateurs.

durée : 1 heure

2^e épreuve notée sur 20 :

un entretien individuel.

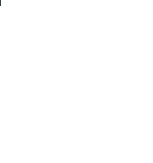
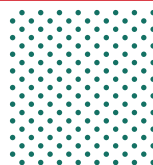
durée : 20 minutes

La moyenne de ces deux notes constitue la note d'admission sur 20.

CANDIDATURE

Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur notre site internet

www.irts-fc.fr



CONTACTS

Information-orientation

Secrétariat
Fabrice BOUTEILLER
03 81 41 67 56
fabrice.bouteiller@irts-fc.fr

